

Module 3. Étude de cas : où tracer les limites ?



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. La Cour suprême du Canada

A.1. La Cour suprême du Canada

En cas de conflit, on peut avoir recours à un **premier tribunal** qui prend une décision.

Lorsqu'on est en désaccord, on peut porter appel devant un autre tribunal (**tribunal supérieur**). En d'autres mots, on demande au **tribunal supérieur** de vérifier si la décision du **premier tribunal** était correcte ou pas.

Selon le cas, il peut y avoir un ou plusieurs tribunaux supérieurs auxquels recourir.

La **Cour suprême du Canada** a le dernier mot. Comme son nom le dit, elle est le tribunal suprême du pays. Elle est donc le dernier tribunal devant lequel on peut porter appel et ainsi, contester une décision.

i Exemple des étapes d'un appel

- Lorsque vous êtes en désaccord avec une décision de la **Cour fédérale**, vous pouvez porter appel devant la **Cour d'appel fédérale**.
 - Lorsque vous êtes en désaccord avec une décision de la **Cour d'appel fédérale**, vous pouvez porter appel devant la **Cour suprême du Canada**.
 - Après, vous n'avez pas d'autre choix que d'accepter la décision de la **Cour suprême du Canada**.
-

A.2. Le rôle de la Cour suprême

La **Cour suprême du Canada entend** seulement des causes importantes qui auront un impact important pour l'ensemble de la population. Elle permet d'établir des règles juridiques comme le **test de Oakes**. En se penchant sur des sujets très importants, elle permet l'évolution du droit, mais aussi de la société canadienne.

Par exemple, elle a dû se pencher sur les limites de la Charte à plusieurs reprises.



La Cour suprême du Canada

Vidéo portant sur la Cour et ses travaux :

<http://video.isilive.ca/scc/Welcome%E2%80%93Bienvenue.mp4.html>

Source : Cour Suprême du Canada

B. Mène ton enquête !



Afin de mieux comprendre le rôle de la Cour suprême dans la protection de tes droits et de tes libertés, voici une enquête à faire sur une de ses décisions.

B.1. Choisis une affaire qui t'intéresse

Choisis une affaire parmi celles ci-dessous et fais une recherche sur le sujet.

Affaire	Sujet
a) R. c. Keegstra	La propagande haineuse
b) Frank c. Canada	Le droit de vote
c) R. c. Zundel	La propagande haineuse
d) R. c. Jordan	Les garanties juridiques
e) R. c. N.S	La liberté de religion
f) McKinney c. université de Guelph	Le droit à l'égalité
g) R. c. Big M Drug Mart Ltd	La liberté de religion
h) Vriend c. Alberta	L'orientation sexuelle et la discrimination

B.2. Explique la décision de la Cour suprême

Fais un rapport sur l'affaire. Ton rapport doit inclure :

1. **Nom de l'affaire** : L'affaire que tu as choisie.
2. **Faits** : Raconte l'histoire qui a mené au conflit. Réponds aux questions : qui, quand, où et comment.
3. **Droit protégé** : Quel est le droit de la Charte qui a été limité ? Comment a-t-il été limité ? Qui a limité ce droit ?
4. **Décision de la Cour suprême** : Qu'est-ce que la Cour suprême a décidé ?
5. **Mon évaluation de l'affaire** : Selon toi, est-ce que la décision prise par la Cour suprême était la bonne? Pourquoi ? Réfère-toi aux articles de la Charte appris au Module 1 pour appuyer ta décision et expliquer pourquoi la décision est juste ou injuste.

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

CliquezJustice.ca, « Cour suprême du Canada ». En ligne :

<https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/cour-supreme-du-canada>

Cour Suprême du Canada, « Rôle de la Cour ». En ligne : [https://www.scc-](https://www.scc-csc.ca/court-cour/role-fra.aspx)

[csc.ca/court-cour/role-fra.aspx](https://www.scc-csc.ca/court-cour/role-fra.aspx)

Cour Suprême du Canada, « Vidéo portant sur la Cour et ses travaux ». En ligne :

<http://video.isilive.ca/scc/Welcome%E2%80%93Bienvenue.mp4.html>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajef  Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario